

Assises de la mer et du littoral pour la façade sud-Atlantique

Synthèse

Groupe de Travail A « protection des milieux et des sites »

Président : Benoît Biteau

Secrétariat : DREAL Poitou-Charentes

Thème 2 : Protection et valorisation de l'environnement marin

Rappelons en guise d'avant propos qu'au niveau communautaire, la France est engagée au titre de la directive « cadre stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) depuis le 17 juin 2008. Cette directive constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne.

C'est en ce sens que le thème n°2 des assises de la mer et du littoral traite de la « protection et la valorisation de l'environnement marin ». Suivant les consignes d'études données au sujet de ce thème 2, le GTA a choisi de diviser sa réflexion autour de 6 axes proposés par le ministère.

Mobilisation du CMF

Le premier axe s'intéresse à la question de savoir comment il est possible de poursuivre la mobilisation du CMF sur ces questions environnementales. Le GTA propose que les deux commissions spécialisées « terre/mer » et « économie maritime » en projet intègrent à leurs problématiques celle de la protection du milieu marin.

Amélioration de la connaissance pour l'action

Le deuxième axe de réflexion traite de l'amélioration de la connaissance pour l'action. Il semble enfin nécessaire pour le GT A de développer l'éducation et la sensibilisation au milieu marin du grand public par un meilleur éveil des plus jeunes en milieu scolaire et une meilleure utilisation d'internet pour la diffusion de l'information. Par ailleurs, il serait judicieux de créer des actions d'information ponctuelles à l'échelle nationale en redonnant par exemple une réelle ambition à de grandes manifestations telles que les journées de la mer.

Ensuite, il apparaît pertinent de promouvoir une plus forte mobilisation des populations côtières autour de la problématique de la protection de l'environnement marin. Pour les inciter à agir en faveur de la préservation d'un environnement marin que ces populations côtoient quotidiennement, il conviendrait de renforcer leurs connaissances sur cet environnement.

En outre, les scientifiques devraient orienter leurs études sur les questions qu'ils ne maîtrisent pas encore aujourd'hui, notamment celles identifiées dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin (DCSMM) ou sur la fonctionnalité des écosystèmes. Les participants du GT A pointent du doigt par exemple la faiblesse des études menées autour de l'impact écologique sur les milieux marins des micro-plastiques issus de la fragmentation des déchets plastiques. Par ailleurs, il faudrait optimiser l'activité des réseaux de suivi et observatoires existants et soutenir les structures associatives dans

leurs démarches de programmes de surveillance, de suivi d'échouage ou de soins aux espèces.

Enfin, il est apparu aux membres du GTA que les connaissances empiriques des usagers et professionnels de la mer étaient étonnement sous-utilisées par les chercheurs et scientifiques s'intéressant au milieu maritime. Il faut donc favoriser et développer les associations entre scientifiques et professionnels et faciliter, de manière plus générale, les échanges entre les différentes catégories d'usagers de la mer.

Préservation de la biodiversité marine

Le troisième axe de réflexion concerne la préservation de la biodiversité marine française. Dans le cadre des travaux menés par le GTA, il a été mis en avant l'aspect crucial de la qualité de l'eau et des zones de forte productivité primaire pour la pérennité de cette biodiversité.

Il paraît essentiel de poursuivre l'effort actuel de développement des aires marines protégées. En ce sens, il est nécessaire de concrétiser au plus vite les deux projets de création du parc national marin du bassin d'Arcachon, et du parc national marin des pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Ainsi, la multiplication de ces zones soumises à une réglementation environnementale et écologique concrète offrirait un cadre favorable à la préservation de la biodiversité marine. Le GTA pense qu'il serait judicieux de placer les acteurs locaux au cœur des systèmes de gouvernance des aires marines protégées.

Pour le GTA, il est primordial de ne pas déconnecter la préservation de la biodiversité marine des activités économiques. Ainsi, il est prioritaire de maîtriser les apports anthropiques néfastes (rejets d'origine tellurique ou marine, polluants, déchets, installations fixes sur DPM,...), d'appliquer le principe de conditionnalité pour l'ensemble des activités, de limiter voire stopper l'artificialisation du milieu marin et du littoral, de promouvoir une gestion intégrée des activités et d'orienter la gestion du littoral afin de maintenir les activités et populations locales.

Enfin, il est indispensable de mettre en place de vrais moyens nautiques de contrôle et de sauvegarde de la biodiversité et des habitats marins afin d'identifier et de sanctionner toutes les infractions. Par ailleurs, il s'agirait également d'instituer un système efficient d'alerte à la pollution maritime et aux dangers des engins de pêche dérivants ou mal arrimés.

Financement de la protection de l'environnement marin

Le quatrième axe de réflexion renvoie au financement de la protection de l'environnement marin. La première piste de financement est la rationalisation voire la réorientation de l'utilisation des financements déjà existants émanant principalement de la PCP et de la PAC. Il faudrait prioriser l'utilisation de ces crédits sur des actions préventives et efficaces. Le principe de l'éco-conditionnalité doit par ailleurs se développer.

La seconde piste renvoie à l'application ferme du principe de pollueur-payeur, tout en veillant à privilégier l'effet dissuasif plutôt que le droit à polluer. Parallèlement, il serait judicieux d'évaluer la valeur économique des écosystèmes marins en incluant notamment la valeur du vivant, les services rendus et les coûts de restauration afin d'appliquer des sanctions justement proportionnées. Il faut de toute manière orienter la fiscalité écologique vers des modifications de comportements.

Enfin, la dernière piste serait la révision du niveau des redevances du domaine public maritime et d'étudier leur extension à l'ensemble des activités et des usages. Les industries d'extraction de granulats marins précisent toutefois l'existence aujourd'hui d'un niveau de redevance d'extraction de granulats en France déjà sensiblement supérieur à

ceux de nos voisins européens et que toute nouvelle redevance accentuerait ceci.

L'affectation des produits de ces taxes devrait concerner les politiques de préservation du milieu marin. Dans le même ordre d'idée, le produit de la taxe annuelle de francisation et de navigation transféré au conservatoire du littoral nécessiterait d'être déplafonné et de voir son assiette élargie.

Réduction des impacts des activités s'exerçant sur les écosystèmes marins

Le cinquième axe concerne la réduction des impacts des activités s'exerçant sur les écosystèmes marins.

Le GTA rappelle que la détérioration de la qualité de l'eau constitue le principal impact des activités humaines sur le milieu marin. De ce fait, il est primordial de s'assurer de la bonne articulation entre les politiques publiques et les outils existants, notamment entre la DCE et la DCSMM. En outre, au niveau de la pollution d'origine terrestre, il faut appliquer la réglementation pour les rejets directs et limiter les apports diffus (HAP, pesticides, substances médicamenteuses,...). Il apparaît par ailleurs indispensable de mieux connaître le réel impact de ces contaminants sur les milieux marins.

Concernant la pollution d'origine maritime, il est nécessaire de se pencher sérieusement sur le problème des eaux de ballast. Le GTA indique par ailleurs qu'il est nécessaire de tenir compte de la vulnérabilité du milieu récepteur dans le cadre des activités de dragage et d'extraction de granulats marins.

Enfin, il convient de mettre en place une politique de lutte contre les espèces exogènes invasives, de lutter contre les déchets en privilégiant les mesures préventives, d'encadrer la pression foncière croissante à laquelle la façade sud-Atlantique est exposée. Il faut privilégier une occupation du littoral qui respecte les continuités terre/mer (falaises, estran, lagunes, estuaires, dunes...) et impliquer la population dans le maintien d'un bon état écologique du littoral (en organisant par exemple des chantiers natures de nettoyage des rivages) .

Protection des espaces naturels du littoral

La protection des espaces naturels du littoral constitue le sixième et dernier axe de réflexion. Afin de favoriser une protection optimale de ces espaces, le GTA appelle en premier lieu à une application stricte des mesures décidées antérieurement, en restant inflexible sur la mise en œuvre de la loi littoral et en poursuivant les politiques issues du Grenelle de la mer et des actions de maîtrise foncière et de gestion (collectivités territoriales, conservatoire du littoral). Dans le cas d'infractions graves ou de risques très sérieux de détérioration des espaces naturels du littoral, il faut créer et développer des outils décisionnels de protection d'urgence (du type des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes).

Il est nécessaire en second lieu de poursuivre et soutenir l'actuelle politique du « tiers sauvage » menée par le Conservatoire national du littoral. D'ailleurs, il a été précisé que le développement et l'extension du champ d'action du Conservatoire était dépendant d'un transfert proportionnel de ressources, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui malgré des prérogatives réglementaires en voie d'élargissement (concession de la gestion des phares au Conservatoire).

Dans la même logique, préserver les habitats qui assurent la transition et la connexion entre la terre et la mer (marais, dunes, prés salés et vasières...) doit constituer une priorité. A l'appel des conchyliculteurs, il faut veiller notamment à altérer le moins possible les équilibres écologiques traditionnels propres au marais, ces équilibres étant très précaires. Il convient également d'accorder une attention toute particulière à la pérennité des habitats benthiques, eux-aussi essentiels dans la chaîne trophique des

écosystèmes marins.

En dernier lieu, une meilleure protection des espaces naturels du littoral passe également selon le GTA par le développement de politiques de concertation avec les collectivités locales et la constitution de groupes d'échanges avec les usagers de la mer.

Dans le cadre de leurs réflexions, les acteurs du GTA ont proposé d'inclure une nouvelle thématique dans ce thème n°2 qui n'avait pas été envisagée initialement par le ministère : celle de la gouvernance vis-à-vis des politiques de protection de l'environnement marin.

Selon le GTA, les modalités de cette gouvernance sont à revoir. Il conviendrait d'abord d'associer le CMF aux consultations liées à la mise en œuvre de la DCE par le comité de bassin et intégrer les SAGE littoraux au plan d'action pour le milieu marin. Il faudrait par ailleurs accorder une place plus importante aux acteurs locaux dans les systèmes de gouvernance.

thème n°9 : Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources

Le groupe de travail A avait également la tâche de se pencher sur le thème n°9 consacré à la recherche maritime et la valorisation de la mer et de ses ressources, thème qui a été en réalité peu abordé aussi bien lors des réunions (faute de temps notamment) que dans les contributions écrites. Toutefois, le GTA a quand même établi quelques pistes de réflexion sur ce thème.

Il est ainsi apparu nécessaire au GTA de poursuivre l'effort d'acquisition de connaissances, développé notamment par l'agence des aires marines protégées. Il faut s'efforcer d'améliorer en particulier les connaissances sur les problématiques liées à la haute mer ainsi qu'à la chimie de l'eau de mer (contaminants et molécules filles) et développer les programmes de recherche relatifs aux impacts des substances pharmaceutiques sur le milieu marin.

Par ailleurs, il faut développer les collaborations entre chercheurs et professionnels (s'inspirer en ce sens de l'expérience de Recopesca). Il est enfin nécessaire d'avoir une politique de recrutement de chercheurs dans la recherche fondamentale (et avoir un nombre de spécialistes de taxons marins suffisants).